

## **RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTROLE INTERNE 2008**

- Organes d'administration et de direction  
Extrait du Document de Référence 2008 de la page 52 à 55
- Rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société  
Extrait du Document de Référence 2008 de la page 188 à 195
- Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article I. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Cegedim SA  
Extrait du Document de Référence 2008 de la page 203 à 204

## 14 - Organes d'administration et de direction

### 14.1 Nom, adresse professionnelle et fonctions des mandataires sociaux

#### 14.1.1 Constitution du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, au cours de l'exercice 2008, se compose de la manière suivante :

- Jean-Claude Labrune, Président Directeur Général et Fondateur de Cegedim S.A. ;
- FCB (ex Financière Cegedim) S.A.S., société exerçant des activités de holding animatrice, représentée par Pierre Marucchi, également Directeur Général Délégué de Cegedim S.A. ;
- GERS, GIE regroupant les laboratoires pharmaceutiques opérant en France, représenté par François Blanot ;
- Alliance Healthcare France, société détenue par le répartiteur pharmaceutique Alliance Boots (ex Alliance Unichem), représentée par Jean-Louis Mery ;
- Laurent Labrune, Président Directeur Général de la société Cegedim SRH, filiale de Cegedim S.A. ;
- Aude Labrune-Marysse, Présidente de Rosenwald, filiale de Cegedim S.A.

Jean-Claude Labrune est le père d'Aude Labrune-Marysse et de Laurent Labrune.

L'adresse professionnelle des administrateurs est située au siège de la Société.

Liste des mandats occupés au cours des cinq dernières années en dehors des filiales du Groupe Cegedim

Administrateur	Société	Mandat	Début	Fin
Jean-Claude Labrune	Cegedim	Administrateur DG PDG	12/04/1989 20/12/1989 18/08/1994	
	FCB (ex Financière Cegedim)	Président du Conseil d'administration Président (SAS)	21/07/1997 24/06/2005	24/06/2005
	JCL	Gérant	30/11/1994	
Pierre Marucchi	Cegedim	Représentant de FCB (ex Financière Cegedim) au Conseil d'administration DGD	12/04/1989 23/04/2002	
	IRIS	Gérant	1997	
	Laboratoire Biodim	Président (SAS)	30/06/2003	23/06/2006
Laurent Labrune	Cegedim	Administrateur	18/04/2001	
	Brun	co-gérant	11/03/2002	29/12/2006
	FCB (ex Financière Cegedim)	Administrateur et DGD	21/11/2005	
Aude Labrune-Marysse	Cegedim	Administrateur	27/04/2007	
	Brun	co-gérant	11/03/2002	29/12/2006
	FCB (ex Financière Cegedim)	Administrateur et DGD	21/11/2005	
François Blanot	Cegedim	représentant du GERS au Conseil d'administration	02/2005	
	GIE GERS	Administrateur Président	03/2001 01/2003	11/12/2008

Administrateur	Société	Mandat	Début	Fin
Jean-Louis Mery	Alliance Santé France	Président (SAS)	13/06/2003	
	Alliance Healthcare France	Administrateur PDG	30/04/1997 29/04/2003	29/04/2003
	Alliance Healthcare Répartition	Président (SAS)	1999	
	Alphega représentant permanent d'Alliance Healthcare France au Conseil d'administration		2001	
	Ouest Répartition représentant d'Alliance Healthcare France au Conseil d'administration et Administrateur		07/2003	31/01/2008
	Cegedim représentant d'Alliance Healthcare France au Conseil d'administration		05/2003	
	Sedley Participations France	Président (SAS)	12/12/2007	
	Depolabo Membre du Comité de Surveillance		1/12/2007	

PDG : Président Directeur Général

DG : Directeur Général

DGD : Directeur Général Délégué

SAS : Société par Actions Simplifiée.

Jean-Claude Labrune et Pierre Marucchi exercent, par ailleurs, divers autres mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim.

#### 14.1.2 Expérience des administrateurs

Jean-Claude Labrune est diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers. Au cours de ses années d'expérience chez IBM, en tant qu'ingénieur commercial, il démarche notamment l'industrie pharmaceutique. Il a été parmi les promoteurs de groupes de réflexion professionnels réunissant les directeurs informatiques des laboratoires pharmaceutiques, tels que le Cedhys. Soucieux d'apporter des réponses aux problématiques soulevées par la profession, il crée Cegedim en 1969.

Pierre Marucchi est diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications, de l'Université de Stanford (USA) et du Centre d'Etudes Supérieures Bancaires. Il est également Membre de l'Institut des Actuaire Français. Pierre Marucchi débute sa carrière en 1977 au Crédit Lyonnais où il occupe différentes fonctions techniques et commerciales. Il rejoint la direction du Groupe Cegedim en 1984.

Laurent Labrune est diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers. Il rejoint Cegedim en 1995, où il occupe notamment le poste de coordination des développements informatiques du Groupe, avant de prendre la direction de la filiale Cegedim SRH. Suite au rachat de Dendrite International, Laurent Labrune est depuis mai 2007 Vice-Président Exécutif de la nouvelle entité Cegedim Dendrite.

Aude Labrune-Marysse est diplômée d'une maîtrise de droit des affaires et d'un DESS de fiscalité internationale. Elle rejoint Cegedim en 1999 avant de prendre la direction de Rosenwald, filiale de Cegedim, et d'occuper un poste de Directrice Générale Déléguée en charge des questions juridiques au sein de la holding animatrice FCB (ex Financière Cegedim).

Le GIE Gers, en tant que groupement des laboratoires pharmaceutiques opérant en France, est un Administrateur parfaitement informé des attentes de l'industrie. Il exerce une vigilance particulière sur la nature et la qualité des services fournis par Cegedim et constitue une force de proposition particulièrement avisée.

La société Alliance Healthcare France, filiale d'un des principaux répartiteurs pharmaceutiques européens, Alliance Boots (ex Alliance Unichem), fait également bénéficier Cegedim de son excellente connaissance du marché pharmaceutique. Elle contribue à des échanges de vue fructueux sur les opportunités, les enjeux et les stratégies propres à l'environnement de Cegedim.

#### 14.1.3 Déclaration

Au cours des cinq dernières années et à la connaissance de la Société :

- Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre des organes d'administration et de direction ;
- Aucun membre des organes d'administration et de direction n'a été associé à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation ;
- Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre ces personnes par des autorités statutaires ou réglementaires et des organismes professionnels désignés ;
- Aucun membre des organes d'administration et de direction n'a été empêché par un tribunal d'agir en sa qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

#### 14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction de Cegedim.

Chaque administrateur doit au moins détenir une action de Cegedim S.A. Il n'existe pas de restriction particulière concernant l'éventuelle cession de cette participation.

Il existe des liens commerciaux avec le GIE GERS (groupement réunissant des laboratoires pharmaceutiques) et Alliance Healthcare France du fait de son activité de répartiteur pharmaceutique.

La société CEGERS est une société détenue à 50% par Cegedim SA et 50% par le GIE GERS.

## 26.2.6 Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

(Article L.225-37 du Code du commerce)

### ■ Introduction

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, tel que modifié par la loi de sécurité financière n°2003-706 du 1er août 2003, l'objet de ce rapport est de rendre compte :

- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ;
- Des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué ;
- Des procédures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe Cegedim.

Ce rapport a été préparé sur la base de comptes-rendus et d'entretiens animés par la Direction Générale auprès de l'ensemble des organes participant au dispositif de contrôle interne du Groupe mentionnés dans la suite de ce document.

### ■ Gouvernement d'entreprise et fonctionnement du Conseil d'administration

#### Composition du Conseil d'administration

Nous vous rappelons que votre Conseil d'administration est composé de six membres.

La liste des Administrateurs de la Société Cegedim S.A. incluant les fonctions exercées dans d'autres sociétés est jointe au Rapport de gestion.

#### Fréquence des réunions

L'article 13 des statuts de la société Cegedim S.A. prévoit que le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'administration s'est réuni sept fois.

L'agenda des réunions du Conseil d'administration a été le suivant :

11 janvier 2008	Préparation et convocation de l'Assemblée générale appelée à statuer sur un projet de plan d'attribution gratuite d'actions de la société au profit des dirigeants et/ou salariés du Groupe Cegedim
1 <sup>er</sup> février 2008	L'augmentation du capital de la Société Cegedim Belgium, filiale du Groupe, d'une somme de 275 millions d'euros au maximum
21 mars 2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007,</li> <li>• Arrêté des comptes consolidés de l'exercice de consolidation clos le 31 décembre 2007,</li> <li>• Projet d'augmentation du capital social en numéraire,</li> <li>• Autorisation d'augmentation du capital social au profit des salariés,</li> <li>• Attribution d'actions gratuites dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 22 février 2008 : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions parmi les mandataires sociaux et les membres du personnel de la Société ou des sociétés du Groupe Cegedim,</li> <li>✓ fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,</li> <li>✓ arrêter un règlement de plan d'attribution d'actions gratuites,</li> <li>✓ modification des modalités d'attributions d'actions gratuites pour les résidents étrangers,</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme de rachat d'actions,</li> <li>• Décisions à prendre en vue de la préparation et de la convocation de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes dudit exercice,</li> <li>• Arrêté des comptes prévisionnels,</li> <li>• Questions diverses.</li> </ul>
28 avril 2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fermeture d'un bureau de représentation au Mexique,</li> <li>• Signature de l'acte de conciliation avec la société TESSI.</li> </ul>
23 juin 2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen et autorisation de signature d'un projet d'avenant de langue anglaise intitulé « Second Supplemental Agreement » (le « Second Supplemental Agreement ») au contrat de crédit de langue anglaise intitulé « Credit Facilities Agreement » conclu par la Société le 3 mai 2007 tel que modifié par avenants successifs en date des 29 juin 2007, 8 août 2007 et 17 décembre 2007 ;</li> <li>• Examen et autorisation de signature d'un projet d'acte d'adhésion de langue anglaise intitulé « Accession Agreement » par la société Cegedim Deutschland GmbH au contrat de crédit de langue anglaise intitulé « Credit Facilities Agreement » conclu par la Société le 3 mai 2007 tel que modifié par avenants successifs y compris par le Second Supplemental Agreement ;</li> <li>• Examen et autorisation de signature d'un projet d'acte d'adhésion de langue anglaise intitulé « Accession Agreement » par la société Cegedim Dendrite Limited au contrat de crédit de langue anglaise intitulé « Credit Facilities Agreement » conclu par la Société le 3 mai 2007 tel que modifié par avenants y compris par le Second Supplemental Agreement ;</li> <li>• Examen et autorisation de signature d'un projet de contrat cadre de gage de comptes d'instruments financiers en langue anglaise intitulé « Financial Instruments Account Master Pledge Agreement » (le « Master Pledge Agreement ») portant sur les comptes d'instruments financiers ouverts au nom de la Société dans les livres des sociétés suivantes : (i) Medexact SAS, (ii) Alliadis SAS, (iii) Alliance Software SAS, (iv) Cegedim Activ SAS, (v) Cegelease SAS, (vi) Hospitalis SAS, (vii) PCO Cegedim SAS, et (viii) Pharmapost SAS, au crédit desquels figurent les actions détenues par la Société dans le capital de ces sociétés ;</li> <li>• Examen et autorisation d'un projet de contrat de nantissement portant sur les parts sociales de la société Icomed EURL détenues par la Société ;</li> <li>• Examen et autorisation d'un projet de contrat de nantissement portant sur les parts sociales de la société RNP EURL détenues par la Société ;</li> <li>• Examen et autorisation d'un projet de contrat de nantissement portant sur les parts sociales de la société Sofiloca EURL détenues par la Société ;</li> <li>• Examen et autorisation d'un projet de contrat de nantissement portant sur les parts sociales de la société RESIP EURL détenues par la Société ;</li> <li>• Examen et autorisation d'un projet de contrat de nantissement portant sur les parts sociales de la société Pharmastock EURL détenues par la Société ;</li> <li>• Examen et autorisation d'un projet de contrat de nantissement portant sur les actions de la société Cegedim Belgium N.V. détenues par la Société ;</li> <li>• Examen et autorisation d'un projet de contrat de nantissement portant sur les actions de la société Cegedim Italia S.r.l. détenues par la Société ;</li> <li>• Pouvoirs pour formalités ;</li> <li>• Questions diverses.</li> </ul>
17 septembre 2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du capital – mise en œuvre de la délégation de compétence décidée par l'Assemblée générale du 7 mai 2008,</li> <li>• Arrêté des comptes du premier semestre 2008,</li> <li>• Examen des comptes prévisionnels du second semestre 2008.</li> <li>• Décisions pour les filiales étrangères du Groupe,</li> <li>• Décisions relatives aux attributions gratuites d'actions décidées par l'assemblée générale du 22 février 2008,</li> <li>• Questions diverses.</li> </ul>
15 octobre 2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Versement d'un supplément de participation.</li> </ul>

## Convocation des Administrateurs

Les Administrateurs ont été convoqués par télécopie et courrier électronique dans le respect de l'article 13 des statuts de la société Cegedim S.A.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et intermédiaires.

## Information des Administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur ont été communiqués préalablement à chaque réunion du Conseil d'administration.

A toute époque de l'année, le Conseil d'administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Dans ce cadre, chaque Administrateur peut se faire communiquer les documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission ; à cet effet, il en adresse la demande au Président du Conseil d'administration.

## Tenue des réunions

Les réunions du conseil d'administration se déroulent au siège social de la Société.

## Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués aux Administrateurs.

## Rémunération des Administrateurs

La rémunération des Administrateurs est précisée dans la liste des Administrateurs de la société Cegedim S.A. jointe au Rapport de gestion.

## Limitation des pouvoirs du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué

Nous vous indiquons que le Conseil d'administration n'a pas apporté de limitation aux pouvoirs de Monsieur Jean-Claude Labrune, votre Président-Directeur Général, ni à ceux de Monsieur Pierre Marucchi, Directeur Général Délégué.

### ■ Procédures de contrôle interne

#### Enjeux du contrôle interne au sein du Groupe Cegedim

Le contrôle interne a pour but de donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des priorités de la Société et à la sincérité des chiffres publiés. Son efficacité repose sur le comportement des collaborateurs responsables, sans que l'atteinte de tous ces objectifs soit systématiquement garantie. Il veille, d'une part, à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que le comportement des personnes s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables ainsi que par les valeurs, normes et règles internes de la Société. D'autre part, il vérifie que les informations comptables et financières sont conformes aux normes en vigueur.

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe Cegedim ont pour enjeux principaux :

#### La coordination de ses activités

Le développement de Cegedim repose notamment sur sa capacité à anticiper les besoins de ses clients et à y répondre en conjuguant un grand nombre de compétences « métier ».

La réussite de ce modèle requiert, sur le plan du contrôle interne, l'harmonisation des actes de gestion et des comportements des personnels. Elle implique que ceux-ci s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités du Groupe par ses organes sociaux, par les lois et règlements en vigueur, et par les normes internes du Groupe.

#### Le contrôle et la transparence de ses informations comptables et financières

Les procédures de contrôle interne régissent l'élaboration et la communication des informations comptables et financières du Groupe. Elles sont établies de façon à en garantir la disponibilité, l'intégrité, la conformité et l'auditabilité.

#### L'accompagnement de sa croissance

L'expansion internationale du Groupe Cegedim, notamment par voie de croissance externe, s'appuie sur sa capacité à identifier les relais externes de croissance. Dans ce domaine, les mesures prises par Cegedim visent à accélérer l'intégration des nouvelles activités, maîtriser les risques inhérents aux opérations de croissance et en suivre la performance.

L'acquisition de la société Dendrite International Inc. en mai 2007 a permis à Cegedim de doubler de taille dans ses activités cœur de métier. Cette étape majeure dans le développement du Groupe suppose de consacrer des efforts considérables à la réussite de l'intégration des nouvelles activités. Consciente de cet enjeu, la Direction Générale du Groupe a créé début 2008 un pôle de « l'Excellence Opérationnelle » (Opex), chargé d'optimiser l'organisation et les circuits d'information, mais aussi de renforcer la culture Groupe orientée clients, dans le but de générer des économies par le jeu des synergies, de la rationalisation des processus et de l'optimisation de la productivité des équipes. Animé par un collaborateur ayant plus de 10 ans d'expérience au sein du Groupe, notamment au poste de Directeur des Ressources Humaines puis Directeur des activités CRM internationales, Opex est en mesure de proposer des améliorations en matière de contrôle interne et de contrôle financier, en plaçant systématiquement la composante métier au cœur de la réflexion.

#### La sécurité de ses opérations de traitement de l'information

Leader dans le secteur des technologies et des services liés à l'information médicale, le Groupe Cegedim a pour priorité d'apporter à ses clients et partenaires toute satisfaction concernant la sécurité des données. Le Groupe Cegedim applique les législations de protection des données et de la vie privée dans l'ensemble des pays où il opère.

#### L'acquisition de compétences de pointe

Le Groupe Cegedim considère la formation de ses équipes comme un facteur clé de succès, permettant d'assurer la satisfaction de ses clients et la motivation de ses collaborateurs. En 2004, Cegedim fut l'une des premières entreprises à mettre en œuvre le droit individuel à la formation.

La politique générale de formation pratiquée chez Cegedim consiste principalement à :

- Adapter en permanence les compétences de ses équipes de recherche et développement, et
- Accompagner ses collaborateurs dans l'acquisition de compétences nouvelles nécessaires à leur pratique professionnelle.

#### Organisation des organes de Direction participant au dispositif du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de Cegedim est caractérisé par un fort niveau d'interaction entre Conseil d'administration, Direction Générale et Direction des Activités, favorisant ainsi la transparence des stratégies, des risques et des actions mises en œuvre au sein du Groupe.

La Direction Générale de Cegedim s'est dotée d'organes centraux de direction et de contrôle, comprenant la Direction Financière, la Direction Comptable, la Direction du Contrôle de Gestion, la Direction des Ressources Humaines, la Direction Juridique, le Secrétariat Général, la Direction Informatique et la Direction de la Communication.

De manière constante depuis l'année 2006, le Groupe a souhaité renforcer les équipes dédiées au contrôle et à la coordination des opérations internationales. Rattachées à la Direction Générale, leur principale mission consiste à formaliser, puis mettre en place des procédures communes aux filiales du Groupe, garantissant ainsi l'uniformité des méthodes de travail.

Le réseau de contrôleurs financiers, pays ou régions, continue de se renforcer, notamment en 2007 avec l'intégration des équipes Dendrite. Ils ont en charge de relayer au niveau local la politique du Siège, d'assurer au niveau local un contrôle financier des opérations dans le cadre de la gestion courante ou lors de processus de refontes opérationnelles tels que décidés par le Siège.

Dans leurs domaines respectifs, la mission de ces organes de direction et de contrôle consiste à réguler le fonctionnement du Groupe, et, dans le même temps, à mettre leurs compétences spécialisées au service de la conduite des opérations.

#### Éléments-clefs du contrôle interne relatifs à l'élaboration de l'information financière et comptable

En 2008, le Groupe a poursuivi son travail d'harmonisation et d'optimisation de ses procédures d'information et de contrôle interne en conformité avec la loi de sécurité financière.

#### Elaboration des comptes du Groupe

Centralisation de la comptabilité des sociétés du Groupe Cegedim

La Direction Comptable de Cegedim établit les comptes sociaux des filiales constituant le périmètre français du Groupe et dirige l'ensemble du processus d'élaboration des comptes consolidés. S'agissant de la tenue de la comptabilité des filiales étrangères et des sociétés nouvellement acquises, la Direction Comptable a instauré une procédure normée de remontées de liasses de consolidation. Parallèlement, la Direction du Contrôle de Gestion veille à la remontée mensuelle de leurs données financières et opérationnelles clefs. Régulièrement, les deux Directions valident conjointement la cohérence de leurs données.

La création dès 2005 d'un service spécifiquement dédié à la consolidation internationale a permis à la Société de contribuer à fiabiliser les informations financières provenant des filiales étrangères, tout en s'adaptant aux nouvelles réglementations comptables. Par ailleurs, ce processus centralisé de consolidation a permis de réduire sensiblement les délais de remontées des informations internationales.

#### Contrôle et enrichissement de l'information financière et comptable par le Contrôle de Gestion

Les données fournies par la Direction Comptable sont systématiquement rapprochées des travaux menés par la Direction du Contrôle de Gestion, qu'il s'agisse du suivi analytique régulier des activités, du contrôle budgétaire, ou des comptes-rendus d'inspection.

Ces informations sont la base des tableaux de bord élaborés par le Contrôle de Gestion, permettant le suivi régulier d'indicateurs clés.

#### Outils informatiques utilisés pour l'élaboration de l'information financière et comptable

Cegedim mène une politique visant à faire évoluer ses outils informatiques pour assurer au mieux la disponibilité, l'intégrité, la conformité et l'auditabilité de ses données financières et comptables.

Afin d'assurer une nécessaire cohérence interne ainsi qu'une parfaite adéquation avec les besoins de pilotage du Groupe, de nouveaux outils ont été mis en place courant 2008 sous la responsabilité directe du Directeur Général Délégué, assisté d'un responsable projet assurant l'interface avec la Direction Comptable et la Direction du Contrôle de Gestion.

#### Éléments-clés du contrôle juridique et opérationnel exercés par la société-mère sur les filiales

##### Contrôle des engagements

Le Secrétariat Général et la Direction Juridique du Groupe assurent la supervision centrale des autorisations et délégations et veillent, dès leur création, à leur limitation conformément aux règles internes du Groupe en matière d'engagements.

##### Contrôle de l'activité juridique du Groupe

Les procédures du Groupe Cegedim prévoient la consultation de la Direction Juridique préalablement à la conclusion des contrats avec des tiers, selon leur objet, les déclarations et les engagements qu'ils contiennent, et, le cas échéant, le caractère transnational des opérations qu'ils régissent. La Direction Juridique organise par ailleurs la centralisation des informations relatives à certains contrats-clés.

##### Contrôle de la sécurité interne

Deux coordinateurs spécialisés, tous deux rattachés à la Direction Générale, assurent la mise en œuvre de la politique de sécurité interne du Groupe Cegedim : le Responsable de la Sécurité Informatique et le Responsable de la Sécurité Physique, l'un et l'autre s'appuyant sur un réseau de correspondants locaux.

La politique de sécurité interne fait intervenir la Direction des Ressources Humaines, à travers la sensibilisation et les engagements de tous les collaborateurs du Groupe lors de leur recrutement puis à intervalle régulier.

Concernant la sécurité interne des systèmes d'information, Cegedim a mis en place la mutualisation des ressources informatiques à disposition de ses filiales et de leurs clients. Le Groupe a également instauré une politique centralisée de sécurité interne de son système d'information, dont l'application s'étend à tous les systèmes d'information centraux du Groupe, ainsi qu'à ceux de tous ses départements et filiales.

La politique de sécurité interne du système d'information couvre en particulier :

- La sécurité du personnel (réduire les risques d'erreur humaine, de vol, de fraude ou d'utilisation abusive des infrastructures) ;
- La sécurité physique (contrôler l'accès, les dommages et les perturbations liés aux actifs du Groupe) ;

- La sécurité des accès informatiques (contrôler l'accès aux informations) ;
- La sécurité des informations (assurer un niveau de protection approprié des informations) ;
- La sécurité de l'administration des systèmes (assurer le fonctionnement correct et sûr des infrastructures de traitement de l'information) ;
- La sécurité des développements informatiques (intégrer la sécurité dans les développements et assurer l'exécution sécurisée des activités de soutien) ;
- La prévention, la détection et la gestion de crise.

Cette politique est activement animée par la Direction Générale qui depuis 2005 a renforcé l'équipe dédiée à la sécurité au sein de la Direction des Systèmes d'Information. Cette équipe effectue notamment des audits sécurité au sein des filiales du Groupe, en particulier à l'étranger.

Les principaux laboratoires pharmaceutiques clients du Groupe Cegedim ont adopté le référentiel PDA (Parenteral Drug Association), intégrant les plus hautes exigences en matière d'audit et de contrôle des systèmes d'information des entreprises (objet du référentiel COBIT, instauré par l'Information Systems Audit and Control Association et des préconisations du COSO, Committee Of Sponsoring Organizations).

Le guide d'Audit PDA a donc tout naturellement été adopté par le Groupe Cegedim.

Avec l'intégration de Dendrite en 2007, le Groupe a encore renforcé la sécurisation de son système d'information, en bénéficiant d'une infrastructure mondiale, avec des capacités d'hébergement et de production sur les cinq continents.

#### Contrôle de la gestion des opérations

Le contrôle de la gestion des opérations du Groupe comporte quatre volets :

- Le processus d'élaboration du budget annuel ;
- Le reporting mensuel « gestion » et la présentation de projections annuelles ;
- Le reporting trimestriel « affaires » ;
- Les missions d'inspection effectuées ponctuellement auprès des départements et filiales du Groupe.

Ces procédures concernent l'ensemble des départements et filiales du Groupe. Par ailleurs, lors de nouvelles acquisitions, un processus normalisé d'intégration est mis en place afin d'assurer dans les plus courts délais les remontées d'informations nécessaires au pilotage et au contrôle de gestion selon les normes en vigueur.

#### Le processus d'élaboration du budget annuel

Chaque année, les Directeurs d'Activités présentent à la Direction Générale le budget annuel des activités placées sous leur responsabilité. Pour la préparation de ces budgets, le Contrôle de Gestion est chargé de fournir toute assistance nécessaire aux responsables opérationnels, et d'orienter leurs travaux, afin d'en garantir la cohérence globale et d'en consigner les hypothèses-clefs en vue de leur suivi au cours de l'année.

#### Le reporting mensuel « gestion » et la présentation de projections annuelles

Le Contrôle de Gestion est chargé d'établir le reporting mensuel de l'ensemble des filiales du Groupe, incluant leurs projections annuelles et leur suivi budgétaire. Systématiquement présenté à la Direction Générale du Groupe, ce reporting permet d'identifier les tendances de fonds relatives aux performances de chaque entité et d'orienter, le cas échéant, les mesures correctrices.

#### Le reporting trimestriel « affaires »

Chaque Directeur d'Activités est chargé d'informer trimestriellement la Direction Générale des activités de gestion relatives au périmètre dont il a la responsabilité. Ce reporting porte sur l'activité commerciale, les produits et services, le personnel, l'organisation et les investissements. Il a pour but essentiel d'identifier les risques qui, dans chacun de ces domaines, seraient susceptibles d'affecter les résultats du Groupe. L'analyse transversale de ce reporting « affaires » permet de mettre en évidence les risques de marché, l'état de la concurrence, d'identifier les opportunités d'évolution (croissance externe, axes de développement stratégique) et de renforcer les synergies au sein du Groupe.

#### Les missions ponctuelles d'inspection

Des missions d'inspection décidées par la Direction Générale sont conduites régulièrement. Les autres organes de contrôle contribuent à orienter le choix et le contenu de ces missions et interviennent généralement pour en faciliter l'exécution. Le champ d'investigation de ces travaux s'étend à l'ensemble des domaines du contrôle interne. »

#### **Objectifs 2009**

- Poursuivre l'optimisation des processus internes en s'appuyant sur les conclusions du Pôle de l'Excellence Opérationnelle ;
- Optimiser le reporting après avoir mis en place des outils de gestion financière intégrés et homogènes au sein du Groupe, assurant un flux d'information sécurisé, systématique et cohérent pour servir simultanément les besoins de gestion et de comptabilité statutaire ou consolidée ;
- Restructuration du département de la recherche et développement.

Fait à Boulogne-Billancourt le 22 avril 2009

Jean-Claude LABRUNE  
Président Directeur Général  
Cegedim S.A.

26.3.4 Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société Cegedim, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière  
Exercice clos le 31 décembre 2008.

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Cegedim et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président du Conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information

comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

#### Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Fait à Paris et Courbevoie, le 24 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

Grant Thornton

100 rue de Courcelles – 75849 Paris cedex 17  
Tél. : +33 (0) 1 56 21 03 03

Michel Cohen  
Commissaire aux comptes

Mazars & Guérard

61 rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie  
Tél. : +33 (0) 1 49 97 60 00

Jean-Paul Stevenard  
Commissaire aux comptes